

ETAT DES SOLDES DE GESTION (ESG)

	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
TABEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)		
1 + Ventes de fluides	6 333 479 449,49	6 125 895 567,40
2 - Achats de fluides	4 401 956 633,99	4 197 314 580,45
I = MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	1 931 522 815,50	1 928 580 986,95
II + PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	1 035 985 950,17	1 157 166 218,78
3 Ventes de biens et services produits	883 465 157,55	973 102 625,23
4 Variation de stocks	-	-
5 Immobilisations produites	152 520 792,62	184 063 593,55
III - CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	1 177 304 249,68	1 249 526 239,80
6 Achats consommés de matières et de fournitures	905 290 705,98	1 028 570 306,39
7 Autres charges externes	272 013 543,70	220 955 933,41
IV = VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	1 790 204 515,99	1 836 220 965,93
8 + Subventions d'exploitation reçues	-	-
9 - Impôts et taxes	7 779 250,71	6 231 609,23
10 - Charges de personnel	846 804 039,75	830 272 177,98
V = EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	935 621 225,53	999 717 178,72
= INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	-	-
11 + Autres produits d'exploitation	-	-
12 - Autres charges d'exploitation	5 435 935,18	6 467 305,21
13 + Reprises d'exploitation : transfert de charges	415 837 113,96	383 310 066,90
14 - Dotations d'exploitation	964 391 299,17	892 004 206,15
VI = RESULTAT D'EXPLOITATION	381 631 105,14	484 555 734,26
VII RESULTAT FINANCIER	-72 262 446,12	-78 176 253,99
VIII = RESULTAT COURANT	309 368 659,02	406 379 480,27
IX RESULTAT NON COURANT	26 358 636,50	-51 626 172,24
15 - Impôts sur les sociétés	135 574 535,69	194 805 561,62
X = RESULTAT NET DE L'EXERCICE	200 152 759,83	159 947 746,41
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)		
1 RESULTAT NET DE L'EXERCICE	200 152 759,83	159 947 746,41
Bénéfice +		
Perte -		
2 + Dotations d'exploitation	555 155 930,81	532 307 434,79
3 + Dotations financières	-	-
4 + Dotations non courantes	-	-
5 - Reprises d'exploitation	-	-
6 - Reprises financières	-	-
7 - Reprises non courantes	-903 972,00	-903 972,62
8 - Produits des cessions d'immobilisations	-890,00	-
9 + Valeurs nettes d'amort. immobilisations cédées	50 140,00	-
I CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	754 453 968,64	691 351 208,58
10 Distribution de bénéfices	180 000 000,00	196 000 000,00
II AUTOFINANCEMENT	574 453 968,64	495 351 208,58

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

I. ACTIF IMMOBILISE	
A - EVALUATION A L'ENTREE	
1. Immobilisations en non - valeurs	Somme des coûts engagés pour la réalisation de ces charges
2. Immobilisations incorporelles	Total des dépenses engagées pour acquérir l'élément incorporel
3. Immobilisations corporelles	Coût d'acquisition (prix d'achat+ frais accessoires)
4. Immobilisations financières	Valeur nominale
B - CORRECTIONS DE VALEUR	
1. Méthodes d'amortissements	Autres immobilisations incorporelles (financement délégataire) : amortissement de caducité
	Reste du poste immobilisations : amortissement linéaire
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	N/A
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - actif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
II. ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	
A - EVALUATION A L'ENTREE	
1. Stocks	CUMP
2. Créances	Valeur nominale
3. Titres et valeurs de placement	Valeur nominale
B - CORRECTIONS DE VALEUR	
1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	Antériorité et nature de l'actif circulant
2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - actif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
III. FINANCEMENT PERMANENT	
1. Méthodes de réévaluation	N/A
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	N/A
3. Dettes de financement permanent	Valeur d'émission de l'emprunt
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	Evaluation individuelle du risque
5. Méthodes de détermination des écarts de conversion - passif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
IV. PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	
1. Dettes du passif circulant	Valeur nominale de la dette
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges	Evaluation individuelle du risque
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - passif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
V. TRÉSORERIE	
1. Trésorerie - actif	Valeur nominale
2. Trésorerie - passif	Valeur nominale
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	N/A
VI. ECOULEMENT DU CHIFFRE D'AFFAIRES SUR LES VENTES	
VENTES DE FLUIDES	Chiffre d'affaires facturé au titre des consommations de l'exercice
	Evaluation en fin de période de l'énergie en compteur non facturée"
VENTES DE TRAVAUX	Méthode "à l'avancement" des travaux
VII. EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE L'AUTORITE DELEGANTE	
Méthode d'évaluation	Capital restant dû au titre des emprunts obligataires émis par Lydec pour le compte de l'autorité déléguée dans le cadre du financement de l'externalisation du régime de retraite du personnel statutaire.
VIII - DROITS A REVISION ECONOMIQUE	
	Les droits à révision économique sont comptabilisés après validation des montants par le Comité de Suivi et détermination de la date et des modalités de leur application (y compris l'effet rétroactif). Concernant les dossiers de révision 2011 et 2012, les parties au contrat de gestion déléguée ont acté le principe de traiter cette rétroactivité lors de la prochaine révision quinquennale.

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II. Dérogations aux principes des méthodes d'évaluation comptables fondamentaux		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

Néant

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		
II. Changements affectant les modalités d'application		

Néant

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

NATURE	CUMUL DEBUT EXERCICE (1)	DOTATION DE L'EXERCICE (2)	AMORT. SUR IMMOB. SORTIES (3)	CUMUL D'AMOR. FIN EXERCICE (4) = (1)+(2)-(3)
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR	373 475 787,34	8 444 355,75	-	381 920 143,09
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Charges à répartir sur honoraires	373 475 787,34	8 444 355,75	-	381 920 143,09
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 931 659 175,55	520 312 131,92	8 200,00	4 451 963 107,47
Immobilisation en recherche et développement	548 346,61	-	-	548 346,61
Brevet, marques, droits et valeur similaires	77 759 045,95	5 677 334,51	8 200,00	83 428 180,46
Immobilisations financement Lydec domaine délégué	3 853 351 782,99	514 634 797,41	-	4 367 986 580,40
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	514 171 063,79	26 399 443,14	18 056 856,36	522 513 650,57
Terrains				
Constructions	998 117,06	15 899,83	-	1 014 016,89
Installations techniques, matériel et outillage	256 603 471,86	14 281 522,40	347 394,00	270 537 600,26
Matériel de transport	50 630 621,11	2 586 902,36	-	53 217 523,47
Mobilier, matériel de bureau	43 153 681,35	807 736,50	-	43 961 417,85
Matériel informatique	148 524 561,03	8 650 992,38	17 700 562,36	139 474 991,05
Agencement, installation et aménagement	14 260 611,38	56 389,67	8 900,00	14 308 101,05
TOTAL	4 819 306 026,68	555 155 930,81	18 065 056,36	5 356 396 901,13

TABEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE	CAPITAL SOCIAL EN DH	PARTICIPATION AU CAPITAL	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL EN DH	VALEUR NETTE COMPTABLE	DATE DE CLOTURE	SITUATION NETTE	RESULTAT NET	PRODUITS D'EXPLOITATION INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE
Lydec Services*	Travaux eau, assainissement, électricité	897 000,00	100%	100	-	20 oct. 2015	482 478,67	-56 600,00	-

(*) La société Lydec Services a été liquidée le 2 novembre 2015

EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA SOCIETE EMETTRICE

PASSIFS EVENTUELS

Audit de la gestion déléguée 1997-2006

Pour rappel, en date du 3 mai 2013, le comité de suivi a décidé la constitution d'une commission mixte aux fins de lui faire des propositions de résolution de ce dossier. Cette commission s'est réunie en juillet 2013 puis a repris ses travaux en mai 2014 afin d'examiner chacune des observations formulées de part et d'autre. En juillet 2014, à l'issue de 4 réunions, la DRSC a pris acte de l'évolution du dossier et demandé l'avis de tiers experts indépendants.

Suite à différents échanges et notamment une réunion tenue le 29 décembre 2014, sous la présidence du Wali et en présence du président de l'Autorité déléguée et de Lydec, un protocole d'accord a été signé et stipule notamment que les redressements relatifs à l'assistance technique, aux rendements et à la question spécifique de la retraite (créance de 403 MDhs) sont devenus sans objet. Ce protocole invitait la commission mixte à s'adjoindre les services d'un expert indépendant pour statuer sur les autres points au plus tard fin avril 2015.

L'Autorité Déléguée et Lydec ont lancé le 02/03/2015 une consultation restreinte qui a abouti au choix du cabinet SNC Lavalin pour le volet comptable du dossier et le cabinet Baker & McKenzie pour le volet juridique.

Les rapports définitifs de l'expertise ont été remis en juillet 2015. Les conclusions confirment globalement les positions de Lydec.

Suite à cette expertise, la commission mixte a repris ses travaux en octobre et novembre 2015 et rendu compte de l'avancement du dossier au comité de suivi de la Gestion Déléguée réuni le 21 janvier 2016. Ce dernier a pris acte de l'avancement du dossier et demandé à la commission mixte de poursuivre et conclure ses travaux.

La commission mixte a repris ses travaux en janvier 2017 suite aux recommandations du Comité de Suivi du 29 décembre 2016 d'accélérer le processus de révision du Contrat de Gestion Déléguée. Les parties ont passé en revue le dossier de l'audit 1997-2006 (contexte, historique avec ses différentes étapes, position du SPC/AD arrêtée sur la base des conclusions de l'expertise indépendante).

Lors du Comité de Pilotage tenu le 15 décembre, il a été proposé de solder définitivement l'audit 1997-2006 dans le cadre d'une transaction globale à travers un engagement d'investissements du délégataire en plus de ses engagements contractuels. Ce Comité n'a pas validé cette proposition du fait d'un désaccord sur la modalité de mise en œuvre permettant de clôturer définitivement ce dossier et a renvoyé vers le prochain Comité de pilotage de la révision.

Audits 2007-2011, 2012-2013 et 2014-2015

Les dossiers des audits de la gestion déléguée des périodes 2007-2011, 2012-2013 et 2014-2015 sont examinés dans le cadre des travaux de la révision contractuelle par la commission mixte en charge du bilan du passé. Cette commission a notamment convenu d'arrêter une situation « bilancielle » du Fonds de Travaux à fin 2015 sur la base de laquelle les redressements seraient analysés. A date, suites à ces échanges, le 17 septembre le SPC a transmis une nouvelle position du SPC / Autorité Déléguée sur les conclusions des audits 2007-2015. Cette position prend en compte l'abandon de certains redressements. Lydec a répondu à la position définitive en renvoyant un dossier complet de réponse sur les points soulevés dans la position définitive du SPC.

Lors du Comité de Pilotage tenu le 15 décembre, il a été proposé de solder définitivement l'audit 2007-2015 dans le cadre d'une transaction globale à travers un engagement d'investissements du délégataire en plus de ses engagements contractuels. Ce Comité n'a pas validé cette proposition du fait d'un désaccord sur la modalité de mise en œuvre permettant de clôturer définitivement ce dossier et a renvoyé vers le prochain Comité de pilotage de la révision.

Audit de valorisation des investissements 2007-2015

Pour rappel, Lydec avait reçu le rapport provisoire de valorisation des investissements (partie métiers) le 30 juin 2016 avec des redressements/demandes d'explication auquel Lydec avait répondu en septembre 2016 en rejetant l'essentiel des redressements et en apportant les compléments d'information / clarifications nécessaires.

Le 30 janvier 2017, Lydec a reçu le rapport définitif relatif à la valorisation des investissements (partie métiers). Lydec a répondu en date du 14 avril 2017 en confirmant sa position initiale et en rejetant l'essentiel des redressements. La dernière position du SPC/AD a été transmise en date du 10 novembre 2017, à laquelle Lydec a répondu en date du 17 novembre 2017.

Le 11 avril 2017, Lydec a reçu rapport définitif sur la valorisation des moyens communs. Une réponse complète a été faite par Lydec le 17 mai 2017.

Lydec a également transmis l'ensemble des éléments demandés pour la mission de valorisation des investissements de l'échantillon complémentaires, pour laquelle le rapport était attendu début 2018. D'un commun accord entre les parties, l'analyse de l'échantillon complémentaire viendra en lieu et place de l'extrapolation qui était initialement proposée pour couvrir l'ensemble des investissements de la période 2007-2015.

En date du 20 novembre 2017, le SPC/AD a également transmis un rapport provisoire sur les prestations effectuées par les sociétés apparentées. Ce rapport incluait des demandes d'informations complémentaires qui ont depuis été transmises. Le rapport définitif de cette mission était attendu début 2018.

RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017



LYDEC

RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société LYDEC S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **MAD 1 836 323 555,32** dont un bénéfice net de l'exercice de **MAD 200 152 759,83**.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société LYDEC S.A. au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

- Suite au transfert de la gestion du régime des retraites du personnel de la gestion déléguée de la Caisse Commune des Retraites (CCR) au RCAR, Lydec se trouve au 31 décembre 2017 avec une créance d'un montant net de MMAD 102 correspondant à la différence entre les cotisations perçues et les pensions versées. L'Avenant de la révision du Contrat de Gestion Déléguée en date du 11 mai 2009, précise que l'Autorité de tutelle procédera à la recherche de ressources auprès de l'Etat pour contribuer à l'apurement de cette situation et ce, en conformité avec les décisions des commissions techniques de suivi du 17 décembre 2003 et du 24 décembre 2004.

Dans le même cadre, Lydec enregistre une créance envers l'Autorité Déléguée d'un montant de MMAD 140 au 31 décembre 2017, représentant les versements effectués à la CNRA, au titre du régime complémentaire de la retraite (RECORE) et visant à maintenir les pensions du personnel statutaire en départ à la retraite au même niveau que celui qui était garanti par la CCR.

- En 2011, Lydec a reçu le rapport définitif de l'audit diligenté par la gestion déléguée pour la période de 1997 à 2006. Ce rapport fait ressortir un montant de redressement total de MMAD 1.438 dont un versement par Lydec de MMAD 546 et des redressements comptables des comptes de MMAD 892.

Lydec a contesté l'ensemble des redressements soulevés dans ce rapport d'audit en expliquant notamment que la plus grande partie des redressements mentionnés par ledit rapport a été traitée dans l'avenant au contrat de gestion déléguée signé en mai 2009. Par ailleurs, une expertise indépendante a été diligentée par Lydec et un rapport a été remis à l'autorité déléguée en date du 31 octobre 2012 qui analyse les points relevés par l'audit de la ville.

Des démarches ont été initiées avec l'autorité déléguée afin de poursuivre les procédures prévues dans le cadre des dispositions du contrat de gestion déléguée en pareille situation. Le comité de suivi a décidé la constitution d'une commission mixte aux fins de lui faire des propositions de résolution du dossier.

Le 24 décembre 2014, Lydec a reçu un courrier de l'Autorité Déléguée l'invitant à clôturer le dossier en versant à la ville les MMAD 546 objet de la première notification.

Le 29 décembre 2014, les parties prenantes au contrat de gestion déléguée se sont réunies pour discuter des modalités de traitement des conclusions de cet audit. Cette réunion a abouti à la conclusion d'un protocole d'accord qui stipule notamment que les redressements relatifs à l'assistance technique, aux rendements et à la question spécifique de la retraite (créance de 403 MMAD) sont devenus sans objet. Ce protocole invite la commission mixte à s'adjoindre les services d'un expert indépendant pour statuer sur les autres points. A la date d'émission de ce résumé de rapport général, les rapports des experts ont été établis mais la commission mixte n'a pas encore statué sur les conclusions de ces rapports.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 16 février 2018

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

ERNST & YOUNG
S.A.R.L.
17, Bd. Abdelatif Ben Hadouf
Casablanca
Tél : 05 22 52 78 00 et 05 22 52 78 25

HICHAM DIOURI
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Angle Bd Abdoumoumen et Rue Cilaoua
20360 - Casablanca
Tél : 05 22 42 34 23 (L.G.)
05 22 42 34 00

Adnan LOUKILI
Associé